



## *Mot du président*

Chaque semaine, un dossier touchant l'éducation fait les manchettes, que ce soit à propos de la violence dans les écoles, de la pénurie d'enseignants ou encore de l'arrivée des nouveaux tableaux de bord du ministère de l'éducation. Espérons que ces derniers permettront de donner au gouvernement toutes les informations du terrain, qu'ils indiqueront la vraie réalité afin qu'on prenne les "bonnes décisions", pas seulement celles qui plaisent à l'opinion publique. Le manque de ressources, l'augmentation des besoins des élèves, leur niveau de difficulté, le nombre insuffisant de classes d'adaptation scolaire, le déficit récurrent de financement en éducation ou le peu de valorisation de notre profession sont quelques-uns des éléments qui à notre avis, devraient ressortir sur son tableau. Souhaitons que ces différentes données amènent le gouvernement à avoir une vision à long terme de l'Éducation pour le bien-être des enseignantes et enseignants. Malheureusement, les dernières années n'ont pas été faciles avec les nombreuses improvisations de messieurs Drainville et Roberge. Malgré l'arrivée des indications obtenues par les tableaux de bord, nous continuerons de porter votre voix au local et au national et de dénoncer les problématiques vécues sur le terrain!

Dans un autre ordre d'idée, nous attendons toujours la fin de l'écriture des textes par nos représentants pour que les nouveautés de la convention puissent s'appliquer. Nous vous tiendrons informés pour la suite des choses.

Pour terminer, je sais que la période actuelle d'affectation-mutation est toujours un moment anxiogène pour certaines et certains d'entre vous. Je comprends tout ce que cela implique. Nous voulons vous rappeler que malgré les prévisions pessimistes du CSS, beaucoup de choses peuvent advenir d'ici à la prochaine rentrée scolaire. Nous continuerons à suivre le dossier avec le CSS afin que tout se passe tel que le prévoit notre convention collective.

*Rémi Therriault*



## Assurances collectives, contribution employeur

Lors de la dernière négociation, un gain a été réalisé concernant les assurances collectives. En effet, l'employeur contribuera désormais à la hauteur de 150\$ par année pour les personnes adhérant au régime individuel et 300\$ par an pour celles adhérant aux régimes monoparental ou familial. Le changement sera observable dès les prochaines paies. À titre informatif, la prime d'assurance individuelle sera réduite de 6.27\$ par paie et la prime monoparentale/familiale sera réduite de 12.53\$.

Xavier



## Ententes rareté – versement du 20%

Le CSSE a reçu la confirmation que le système de paie de la GRICS devrait verser la portion manquante de rémunération liée aux ententes rareté à la fin mai. Il est ici question du 20% que vous n'avez pas encore reçu si vous avez fait de la suppléance dépannage, ajouté des périodes de cours et leçons, pris un groupe en sus de votre tâche régulière et/ou accompagné des NLQ après avoir pris entente avec votre direction. Nous vous invitons à vérifier votre talon de paie pour relever rapidement tout oubli ou erreur.

Sindy

## Formation sur vos droits et recours en matière d'élèves HDAA

J'avais mis sur pause le déploiement de cette formation syndicale en attendant de voir si des clauses à ce sujet allaient être modifiées ou supprimées dans la nouvelle entente nationale. Finalement, les nouveaux éléments en lien avec les EHDAA n'ont pas vraiment d'incidence sur la formation, je peux donc reprendre la diffusion de celle-ci. Faites-moi signe si vous désirez la suivre! Diverses formules sont possibles. J'ajoute qu'il est également possible de recevoir la formation une 2e fois pour les écoles qui l'avaient reçue il y a quelques années. C'est toujours bon de se rafraîchir la mémoire en équipe!

Sindy

## Erreur sur ma paie; que faire?!

Bien que de suivre son talon de paie soit une activité plutôt complexe, il demeure important de bien le vérifier puisqu'il arrive que des erreurs s'y glissent. Une erreur à la baisse est rapidement remarquée et signalée, mais c'est moins vrai pour une erreur à la hausse! Toutefois, il est primordial d'en aviser rapidement l'employeur car ce dernier sera en droit de récupérer des sommes qui auraient été versées en trop au moment où il se rendra compte de son erreur. Dans certains cas, la récupération peut représenter plusieurs centaines de dollars. Demeurez donc toujours à l'affût! En cas de doutes, contactez-moi.

Xavier



## Retraite progressive - modifications

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective, certaines modalités de la retraite progressive ont été modifiées.

La durée initiale d'une telle entente est maintenue, c'est-à-dire ayant une durée maximale de 5 ans. Cependant, il sera désormais possible de convenir avec l'employeur, plus de 6 mois avant la date de fin de l'entente, de la prolonger. Il est possible de le faire plus d'une fois, mais il faut, à chaque fois, en convenir avec l'employeur.

L'entente ainsi prolongée pourra donc excéder 5 ans, mais pas 7 ans. Un modèle de lettre sera disponible prochainement sur le site Internet du SEHCN.

Xavier



## Tournée des écoles pour les Fonds FTQ

J'ai eu le privilège d'aller visiter la plupart des écoles grâce à notre partenariat avec les Fonds de solidarité FTQ. C'est un plaisir pour moi d'aller à votre rencontre et de pouvoir discuter avec vous de l'importance de mettre des sous de côté pour la retraite, mais aussi, de pouvoir parler de ce qui vous préoccupe dans vos milieux respectifs.

À titre indicatif, depuis l'an passé, 60 membres du SEHCN ont commencé à investir pour leur retraite avec le REER+ du Fonds de solidarité. Ce faisant, ils se sont joints à ceux qui le faisaient déjà. Nous sommes heureux de constater que ce nouveau service de proximité offert par le SEHCN répond à un besoin.

Sindy

## Bilan de la négociation sectorielle - FSE

Nous vous transmettrons bientôt, par courriel, un lien pour une importante consultation de la FSE. Par cette consultation, nous voulons tirer les meilleures conclusions de la dernière négociation. L'objectif est simple, soit de rester branché sur ce que souhaitent nos membres sur le terrain. Bien que l'écriture de la prochaine convention collective ne soit pas finalisée, il est nécessaire de reconnaître nos bons coups tout en portant un regard critique et constructif sur des aspects qui auraient pu être faits autrement lors de la négociation. La consultation englobe le processus large de la négo, de la mobilisation et des communications. Vous pourrez également vous prononcer sur d'autres éléments qui vous semblent pertinents et qui ne seraient pas abordés dans le sondage.

Rémi



### VOUS VOULEZ ÉCONOMISER PLUS SUR VOS ASSURANCES?

**De plus, découvrez combien vous pouvez économiser en regroupant vos assurances auto et habitation!**

Obtenir la bonne couverture au bon prix n'est pas facile – alors pourquoi ne pas choisir un assureur qui fait déjà équipe avec la CSQ pour vous offrir des avantages exclusifs?

En choisissant La Personnelle, vous obtiendrez :

- Des tarifs exclusifs qui ne sont pas offerts au grand public
- Un service hors pair d'agents en assurances de dommages qui en font plus pour vous

Découvrez par vous-même pourquoi plus de quatre clients sur cinq nous ont choisis pour économiser et sont restés grâce à notre service personnalisé.<sup>1</sup>

**Obtenez votre soumission dès aujourd'hui.**

1 888 476-8737

[csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com)

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales Inc. La marque La Personnelle <sup>MD</sup> ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

Ce courriel vous est transmis par la CSQ au nom de La Personnelle, située au 6300, boulevard Guillaume-Couture, Lévis (Québec) G6V 6P9, 1 888 476-8737.

<sup>1</sup>Rapport d'analyse comparative de l'expérience client en 2018 de SOM sur les principaux assureurs habitation et automobile en Ontario et au Québec.



  
laPersonnelle

**Vous avez accès à des assurances auto, habitation et entreprise exclusives**



**En savoir plus**